

<http://www.patcatnats.fr/spip.php?article331>



Prud'hommes

- Calendrier -



Date de mise en ligne : mercredi 3 décembre 2008

Date de parution : 3 décembre 2008

Copyright © PatCatNat's - Tous droits réservés

Les Prud'hommes sont des juridictions qui jugent les conflits entre salariés et employeurs relatifs au contrat de travail. Parce que le monde du travail n'est pas une jungle, où règnerait la loi du plus fort, souvent celle de l'employeur, il y a des règles, des lois, et pour les faire respecter, il y a des tribunaux : « les Prud'hommes ».

Sommaire

- [Nous ne pouvons les laisser faire !](#)

Voter le 3 décembre 2008 est un acte de défense de l'institution prud'homale :

Car, l'institution prud'homale est souvent le seul rempart contre l'arbitraire patronal. Elle est aussi créatrice de jurisprudences favorables aux salariés. Son rôle dans la suppression du CNE a été déterminant. Elle est cependant affaiblie par un manque de moyens de plus en plus préoccupant et par la mise en cause des spécificités de sa procédure – débat oral, comparution personnelle des parties, audience de conciliation – qui en fondent l'efficacité et l'accessibilité.

62 conseils ont été récemment fermés. Ils avaient pourtant des délais de jugement particulièrement courts et des taux d'appel très faibles. Les frais et pertes de temps que provoquera leur suppression risquent de dissuader nombre de salariés de faire valoir leurs droits. Les plus démunis, ceux issus des secteurs et entreprises où le syndicalisme est le plus faible pourraient en être les premières victimes.

Nous ne pouvons les laisser faire !

Un site CGT spécial Prud'hommes : <http://www.prudhommes-cgt.fr/>

Post-scriptum :

Vous devez recevoir à votre domicile votre carte électorale avant le 19 septembre 2008.

Conservez soigneusement votre carte électorale.

Elle porte les informations concernant le bureau de vote où vous voterez physiquement le 3 décembre

Elle est indispensable pour voter par correspondance à compter de mi-novembre si pour quelque raison que ce soit le 3 décembre vous envisagez une impossibilité de vous déplacer pour voter physiquement.

Le vote physique se fait sur le temps de travail...

A compter du 20 septembre 2008, si vous constatez que vous n'avez pas reçu par la poste à votre domicile votre carte électorale, c'est que vous n'êtes vraisemblablement pas inscrit. Rapprochez vous d'un militant de la CGT ou contactez l'Union Locale CGT de votre secteur qui vous

aideront dans vos démarches pour obtenir votre inscription pour pouvoir voter.

Cette inscription peut également être vérifiée sur le site internet <http://www.prudhommes.gouv.fr>.

Le volet additif à votre carte d'électeur porte nombre de renseignements utiles ; consultez le et gardez le précieusement...